

## REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

## ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

## VILLE D'OSNY

---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 19 décembre 2024.**

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le treize décembre deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Adjointes au Maire.

Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉS POUVOIRS :**

M. Claude MATHON	à	M. le Maire
Mme Tatiana PRIEZ	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Laurence TEREKENKO	à	Mme Christine ROBERT
Mme Laura BELLOIS	à	Mme Danièle DUBREIL
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Mickaël MARC
M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Philippe HOGOMMAT
M. Franck GAILLOT	à	M. Chaouki BOUBERKA

**ABSENTS :**

M. Daniel HEQUET  
M. Nassim KERBACHI  
Mme Virginie THERIZOLS  
M. Guillaume GINGUENE  
Mme Coline OLIVIER

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Mme Nicole SIEPI

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

---

**278.12.2024 FINANCES  
DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N°3**

---

Il vous est présenté la décision modificative n°3 qui a pour objectif d'ajuster les inscriptions budgétaires des dépenses et recettes de l'exercice en cours.

Il convient d'adopter la décision modificative n°3 telle que figurant dans le tableau annexé.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M. 57,

**VU** la délibération n° 148.06.2024 en date du 20 juin 2024 relative à l'adoption de la Décision Modificative n°1,

**VU** la délibération n° 202.09.2024 en date du 26 septembre 2024 relative à l'adoption de la Décision Modificative n°2,

**VU** le tableau annexé,

**VU** l'avis **favorable à l'unanimité** de la commission plénière du 9 décembre 2024,

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster les inscriptions budgétaires des dépenses et recettes de l'exercice en cours.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,  
DECIDE : A L'UNANIMITE**

**Article 1 :**

D'adopter la décision modificative n° 3 conformément au tableau annexé.

**Article 2 :**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 19 décembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

  
Jean-Michel LEVESQUE

# DECISION MODIFICATIVE N° 3

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		COMI/01/28188/114	Complément dotations aux amortissements (écritures d'ordre) 70 000,00 €
		COMI/01/021/114	Virement d'équilibre en dépenses de fonctionnement (écritures d'ordre) - 70 000,00 €
	- €		- €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
GRH/020/6478	29 167,02 €		
GRH/020/64111	28 710,00 €		
BAT/02060621/CHAUFFP1	- 57 877,02 €		
COM/01/6811/114	70 000,00 €		
COM/01/023/114	- 70 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>